

Compte rendu de séance

Séance du 11 Mai 2026

L' an 2026 et le 11 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Gwen GUILLERME, Maire.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, Mme JUIN Émeline, M. VAILLANT Fabien, M. GUILLAUME Romain, Mme BOURION Béatrice

Excusés ayant donné procuration : Mme DEROCHE Rachel à M. BOURY Pascal, M. BURBAN Sébastien à Mme JUIN Émeline

Absent : M. CHEMINEL Loïc

A été nommée secrétaire : Mme THIRIOT Corinne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 04/05/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - 2026-50
- DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE : REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIVERSES COMMISSIONS - 2026-51
- BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (Remboursement de caution et camping) – 2026-52
- BUDGET INSECTARIUM : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (Amortissements) - 2026-53
- REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - 2026-054
- DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES - 2026-055
- TARIF DU CAMPING MUNICIPAL - 2026-056
- RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE CHARGÉ DU MAINTIEN DE LA PROPRIÉTÉ AU NIVEAU DES SANITAIRES DU CAMPING - 2026-057
- CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR (Catégorie B) et MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20 JUILLET 2026 (Article L. 332-8 3 du Code général de la fonction publique) - 2026-058
- DEMANDE DE SUBVENTION : ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2026 - 2026-059
- FDGDON : RÉFÉRENT FRELON ASIATIQUE - 2026-060
- HONORAIRES POUR ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE EXTENSION DU CIMETIERE - 2026-061
- QUESTIONS DIVERSES - 2026-063

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame Le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs doit être renouvelée. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires doit être effectuée par l'administration fiscale dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après avoir entendu les propositions de Mme Le Maire et délibéré, le conseil municipal désigne les personnes dont les noms suivent :

	NOM - PRENOM
1	Mme ROBERT Emmanuelle
2	Mme JUIN Emeline
3	M. CHEMINEL Loïc
4	M. BURBAN Sébastien
5	Mme VAILLANT Monique
6	M. BOURY Pascal
7	M. COURANT Anthony
8	Mme DEROCHE Rachel
9	M. VAILLANT Fabien
10	M. CHAUVEL Franck
11	Mme NIZAN Danielle
12	Mme LEGAVRE Alexandra
13	M. COURANT Gabriel, Les Castillez
14	Mme BAUCHÉ Marie-Annick
15	Mme GUILLAUME Marie-Madeleine
16	M. BAUCHÉ Gabriel
17	M. DANY Christian
18	M. BERNARD Hervé
19	Mme BUSSON Sophie
20	M. BADOUEL Gilles
21	M. THIRIOT Rémi
22	M. LE GAL Benjamin
23	Mme COLLIAS Anne-Claire
24	M. LE TOQUIN Marc

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE : REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES DIVERSES COMMISSIONS

Après délibération et à l'unanimité, les élus ci-dessous sont nommés délégués au sein des commissions mises en place au sein de la communauté de communes:

Aménagement du Territoire :

Titulaire	Sébastien BURBAN
Suppléant	Jimmy CADIEU

Finances – Commande Publique :

Titulaire	Emmanuelle ROBERT
Suppléant	Béatrice BOURION

Services aux familles - Economique :

Titulaire	Monique VAILLANT
Suppléant	Virginie TISON

Cycle de l'eau GEMAPI :

Titulaire	Gwen GUILLERME
Suppléant	Pascal BOURY

Economie :

Titulaire	Emmanuelle ROBERT
Suppléant	Gwen GUILLERME

Culture Tourisme :

Titulaire	Corinne THIRIOT
Suppléant	Monique VAILLANT

Social – Accès au droit – Santé du Territoire :

Titulaire	Rachel DEROCHE
Suppléant	Béatrice BOURION

Environnement – PCAET Déchets :

Titulaire	Emeline JUIN
Suppléant	Corinne THIRIOT

Patrimoine, Voirie, Espaces Verts, Social :

Titulaire	Pascal BOURY
Suppléant	Loïc CHEMINEL

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (Remboursement de caution et camping)

Madame le Maire a rappelé au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif afin de tenir compte des besoins constatés en section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal telle que présentée, portant :

- o + 2.500,00 € au compte 10222 (Recettes)
- o + 1.000,00 € au compte 165 (Dépenses)
- o + 1.500,00 € au compte 212-140 (Dépenses)

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET INSECTARIUM : DECISION MODIFICATIVE N° 1 (Amortissements)

Etant nécessaire de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget primitif « Insectarium », le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 telle que présentée, portant :

Section de fonctionnement

Augmentation de crédits :

- Compte 023 – Virement à la section d'investissement : + 108,76 € (Dépenses)
- Compte 6811 : Dotation aux amortissements : + 65,00 € (Dépenses)
- Compte 7811 : Reprise sur amortissement : +173,76 € (Recettes)

Section d'investissement

– Augmentation de crédits :

- Compte 021 : Virement de la section d'exploitation : + 108,76 € (Recettes)
- Compte 28184 : Mobilier : + 65,00 € (Recettes)
- Compte 28131 : Bâtiments : + 172,76 € (Dépenses)
- Compte 28135 : Installations Gales, agencements, aménagements : + 1,00 € (Dépenses)

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REPertoire ELECTORAL UNIQUE : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle des listes électorales se compose d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de celle-ci, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance. A chacun de ses membres, doit être adjoint un suppléant.

Après consultation de l'assemblée, la commission de contrôle des listes électorales sera donc représentée au sein du conseil municipal par :

- Monsieur Jimmy CADIEU, conseiller municipal titulaire,
- Monsieur Anthony COURANT, conseiller municipal suppléant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Le Maire expose qu'à chaque élection du conseil municipal, il est procédé à la mise en place des commissions communales. Celles-ci seront composées comme suit :

Commission : Finances

Emmanuelle ROBERT
Jimmy CADIEU
Pascal BOURY
Fabien VAILLANT

Commission : Ressources Humaines

Emmanuelle ROBERT
Béatrice BOURION
Corinne THIRIOT
Emeline JUIN
Ludivine GUILLEMIN

Commission : Marchés Publics

Emmanuelle ROBERT
Pascal BOURY
Béatrice BOURION
Anthony COURANT
Sébastien BURBAN
Loïc CHEMINEL

Commission : Urbanisme

Pascal BOURY
Jimmy CADIEU
Sébastien BURBAN
Anthony COURANT

Commission : Voirie

Pascal BOURY
Loïc CHEMINEL
Fabien VAILLANT
Jimmy CADIEU
Anthony COURANT

Hervé BERNARD
Bernard COURANT
Jean VAILLANT
Christian DANY

Commission : Assainissement

Pascal BOURY
Romain GUILLAUME
Loïc CHEMINEL
Anthony COURANT

Commission : Communication

Corinne THIRIOT
Emeline JUIN
Virginie TISON
Ludivine GUILLEMIN
Mario VIANNAIS

Commission : Manifestations

Corinne THIRIOT
Monique VAILLANT
Virginie TISON
Rachel DEROCHE

Commission : Tourisme

Corinne THIRIOT
Monique VAILLANT
Fabien VAILLANT
Sébastien BURBAN
Ludivine GUILLEMIN
Anne Hélène GUILLEMET

Commission : Commerces

Corinne THIRIOT
Emmanuelle ROBERT
Béatrice BOURION

Commission : Environnement

Corinne THIRIOT
Monique VAILLANT
Emmanuelle ROBERT
Rachel DEROCHE
Fabien VAILLANT

Commission : Enfance Jeunesse

Sébastien BURBAN
Virginie TISON
Monique VAILLANT
Béatrice BOURION
Ludivine GUILLEMIN

Commission : Bibliothèque

Sébastien BURBAN
Virginie TISON
Monique VAILLANT
Béatrice BOURION
Rachel DEROCHE

Commission : Culture

Sébastien BURBAN
Corinne THIRIOT
Monique VAILLANT
Rachel DEROCHE

Anne Hélène GUILLEMET
Alexandra LEGAVRE
Christiane JIGOREL

Commission : Associations

Sébastien BURBAN
Monique VAILLANT
Corinne THIRIOT

Romain GUILLAUME
Virginie TISON
Anne Hélène GUILLEMET

Commission : Equipements Loisirs

Sébastien BURBAN
Jimmy CADIEU

Commission : Bâtiments

Emeline JUIN
Romain GUILLAUME
Fabien VAILLANT

Jimmy CADIEU
Pascal BOURY
Loïc CHEMINEL

Commission : Fleurissement – Espaces verts

Emeline JUIN
Eric MICHEL
Corinne THIRIOT

Romain GUILLAUME
Loïc CHEMINEL

Commission : Patrimoine

Emeline JUIN
Monique VAILLANT
Eric MICHEL
Loïc CHEMINEL
Sébastien BURBAN

Rachel DEROCHE
Romain GUILLAUME
Guy EPAILLARD
Sylviane BOYET
Martine GUESDON

Commission : Social (CCAS)

Virginie TISON
Rachel DEROCHE
Monique VAILLANT
Béatrice BOURION
Ludivine GUILLEMIN

Marie-Annick BAUCHÉ
Michel GUILLAUME
Danielle NIZAN
Catherine BERNARD

Plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Pascal BOURY
Monique VAILLANT
Corinne THIRIOT

Emmanuelle ROBERT
Emeline JUIN
Anthony COURANT

D'autre part, Messieurs Pascal BOURY, Fabien VAILLANT et Anthony COURANT sont nommés référents «Agriculture» ; M. COURANT étant plus spécialement affecté à tout ce qui concerne les espaces boisés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF DU CAMPING MUNICIPAL

Pour faire suite aux travaux entrepris en liaison avec Camping-Car Park, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a voté comme suit les tarifs du camping par nuitée, taxe de séjour en sus :

- Camping-car : 15,00 €
- Caravane, tente familiale supérieure à 2 personnes : 15,00 €
- Toile de tente max. 2 personnes, sans véhicule : 8,00 €
- Espace groupe : sur demande
 - Si nombre de personnes supérieur à 5 :
 - 15,00 € + 8,00 €/par tranche de 2 personnes

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE CHARGÉ DU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ AU NIVEAU DES SANITAIRES DU CAMPING

Le Conseil municipal,

Vu les besoins saisonniers liés à l'exploitation du camping communal, notamment en matière d'entretien et de nettoyage des sanitaires durant la période d'ouverture,

Considérant l'augmentation de la fréquentation du camping entre les mois de mai et septembre,

Considérant la nécessité d'assurer des conditions d'hygiène et de salubrité conformes aux exigences sanitaires et au confort des usagers,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent vacataire chargé du maintien de la propreté au niveau du camping communal et des sanitaires publics pour la période du 12 mai 2026 au 30 septembre 2026 ;
 - Nettoyage et désinfection réguliers des WC publics et lavabos, situés : Place de l'église et Rue de la Résistance (Vestiaires Douches) ainsi que du bloc sanitaire du camping (douches, lavabos et WC),
- De préciser que cet agent interviendra les samedis, dimanches et jours fériés; (maximum : 5 heures par semaine) ;
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant de 12,00 euros net ;

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR (Catégorie B) et
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20 JUILLET 2026
(Article L. 332-8 3 du Code général de la fonction publique)**

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de mairie, Madame Le Maire propose la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 20 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois comme ci-dessous à compter du 20 juillet 2026 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des attachés	
Attaché	1 agent à temps complet
Cadre d'emplois des rédacteurs	
Rédacteur	1 agent à temps complet
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1 agent à temps non complet
Cadre d'emplois des adjoints techniques	
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1 agent à temps complet
Adjoint technique territorial	2 agents à temps complet

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION : ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2026

La prévision de travaux, prévus sur la route de Robinson vers Pourbelan, du Val Jouin vers Le Govey, de Magois à La Chapelle Sainte Catherine, de la Regobe à l'entrée « Prayons », La Grée Guéno, Route de La Chênaie Morio, Les Castillez, Les Déserts, Pont de Brénugat, Parking de l'étang du Val Jouin, Voie face à la Chapelle Sainte Catherine, s'élèvent à 39.747,00 euros T.T.C., soit 33.122,50 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a chargé Madame Le Maire de prendre contact avec le Conseil Départemental afin d'obtenir la subvention correspondante à ces travaux dans le cadre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FDGDON : RÉFÉRENT FRELON ASIATIQUE

A été élu en qualité de délégué au FDGDON dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques : M. Olivier DUPONT. M. Anthony COURANT sera également réceptionnaire des informations liés à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

HONORAIRES POUR ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE EXTENSION DU CIMETIERE

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du cimetière, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre des ateliers AR'TOPIA (Projet d'aménagement, Permis d'aménager et mission de maîtrise d'œuvre, honoraires par tranche de montant de travaux).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

* Les élus sont invités à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 envoyé par courriel à l'ensemble de l'assemblée. Le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

* A l'unanimité, le conseil municipal décide de reporter à la prochaine séance le vote des subventions 2026.

* L'assemblée donne son accord pour la signature avec la FDGDON Morbihan de la convention triennale pour la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'actions de lutte coordonnées selon les recommandations du plan national de lutte.

* Afin de pallier aux congés annuels et paternité au niveau du service technique, le conseil municipal prend connaissance de l'embauche de M. Dominique GILLARD du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026.

* Mme Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le renouvellement de la convention mutuelle communale signée avec la complémentaire santé AXA.

* Commission Sociale : Toutes les idées relatives aux ateliers plus spécialement adaptés aux personnes du 3^{ème} âge seront bien accueillies. Celle d'un atelier sécurité routière a déjà été évoqué.

* La mise en place d'un conseil municipal enfants/jeunes a été évoqué.

* Lizio des Peintres : Mme VAILLANT et Mme THIRIOT sont toujours à la recherche de bénévoles pour la journée du 31 mai 2026 et la distribution des affiches. 41 exposants seront présents à Lizio ce jour.

* Mme Le Maire informe l'assemblée du projet de démolition du hangar (propriétaire privé), situé Rue de la Résistance, en raison de sa dangerosité.

* Propriété Cour des Artisans : Le CAUE a été contacté pour avis sur l'acquisition et le projet de réhabilitation de ce bâtiment.

* Une journée de cohésion entre élus au cours de l'été a été évoquée.

* Le pont au niveau de l'étang du Val Jouin va prochainement être remis en place.

* Mme Corinne THIRIOT fait part au conseil municipal de l'appel lancé pour des offres de restauration (Food trucks) pouvant intéresser aussi bien les liziotais que les visiteurs se trouvant sur la commune. Elle signale également que le marché du jeudi après-midi ne sera pas reconduit en 2026 mais qu'une étude est lancée pour une reconduction sur 2027.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

